Communes forestières Grand Est

Communes forestières Ardennes

Office National des Forêts

FORMATION 2025 – Invitation

ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

Alors que le mandat touche à sa fin, il peut sembler délicat d'engager de nouvelles démarches ambitieuses. Pourtant, c'est justement un moment opportun pour approfondir sa connaissance du foncier forestier communal et mieux préparer l'avenir, notamment en transmettant des clés utiles à la future équipe municipale.

Le **morcellement du foncier forestier**, les **limites de parcelles incertaines** ou les **biens vacants** peuvent freiner la gestion durable des forêts, limiter la mobilisation des bois et augmenter les risques.

Pour vous accompagner au mieux, nous vous invitons à une formation dédiée au foncier forestier, comprenant **informations, outils et démarches** (droit de préemption/préférence, diagnostic foncier, biens vacants, etc.). La formation s'adresse à la fois aux élus souhaitant mieux comprendre les enjeux fonciers, ainsi qu'aux secrétaires de mairie qui seront au cœur de leur mise en œuvre technique et administrative.

Cette session vous permettra également de découvrir **l'Observatoire du Foncier**, développé par les Communes forestières Grand Est, pour **cartographier les biens susceptibles d'être vacants et sans maître.**

Le foncier forestier communal

Mardi 9 décembre 2025 - 8h30 à 12h30

Taillette (08230)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Le Président de l'Association des Communes Forestières Ardennes
Philippe CANOT

Le Directeur de l'Agence territoriale ONF des Ardennes
Éric MARQUETTE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL de la formation

Les élus seront capables de repérer les enjeux fonciers à l'échelle communale et d'identifier les démarches adapter pour agir

Tarif de la formation : Cette formation est entièrement financée*. Aucun reste à charge les participants.
Évaluation de la formation : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.
Moyens pédagogiques : diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.
Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contactez-nous pour toute information complémentaire.
Règlement intérieur : sur demande.
Prérequis : Formation réservée aux élus et aux personnels des collectivités.

Institut de formation forestière communale

La Région Grand Est

*Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des Communes forestières et des associations départementales du Grand Est.

Le foncier forestier communal

Mardi 9 décembre 2025 - 8h30 à 12h30 - Taillette

Intervenants

Au cours de la formation

Philippe CANOT, Président Communes forestières Ardennes

Rebecca DIJOUX, Chargée de mission Communes forestières

Éric MARQUETTE, Directeur de l'Agence territoriale des Ardennes

Sébastien CHRIST, Chef de service - Coordinateur foncier territorial

Programme

De la journée

8h30 – 9h00	Accueil des participants et discours d'ouverture de la session
9h00 – 9h20	Contexte et enjeux
9h20 – 9h50	Acquisition de parcelles : vente (droit de préférence/préemption), échange
9h50 – 10h50	Diagnostic foncier, bornage, limites de parcelles, occupation du sol et de droits de propriété.
10h50 – 11h50	Acquisition des biens vacants et sans maître et présentation de l'Observatoire du Foncier Forestier
11h50 – 12h30	Temps d'échanges et de questions supplémentaires, questionnaire de fin de formation.
12h30 – 14h00	Restaurant

INSCRIPTION

Retournez le bulletin d'inscription :

Par mail : rebecca.dijoux@communesforestieres.org

Par courrier :

Association des Communes forestières

Maison régionale de la Forêt et du Bois, 51000 Châlons-en-Champagne

Merci de vous inscrire au plus tard **le 1er décembre 2025**

Nous vous rappelons que nos formations sont réservées **aux élus et aux personnels des collectivités**.

Bulletin d'inscription

Le foncier forestier communal

9 décembre 2025 – 8h30 à 12h30 – Taillette

Commune : ..... Code postal : .....

Représentée par : .....

.....

Fonctions : .....

Cachet de la commune et signature du Maire

Qu'attendez-vous de cette formation : .....

.....

Afin de pouvoir vous communiquer l'adresse exacte du lieu de formation et les dernières informations, merci de nous indiquer ci-dessous une adresse mail (ou à défaut un numéro de téléphone)

Contact (mail + téléphone) :.....

Participation au repas : ☐ OUI* ☐ NON

*Pour le repas Règlement d'un montant de 25€ (tarif non-adhérent) ou **à titre gracieux (tarif adhérent)**

☐ par chèque à fournir le jour de la formation

☐ par mandat administratif➔ **Merci d'indiquer votre numéro de SIRET :**

Tout repas annulé dans les 48h avant (jours ouvrés) la formation est dû.